

SÉANCES DE
 2 / 3 HEURES
 MENSUELLES

CODÉVELOPPEMENT

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques et méthodologiques
- Analyse de situations
- Partage d'expériences et de savoirs

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Auto-évaluation à chaud des participants à l'issue de la formation
- Évaluation à froid de la direction de l'établissement

PUBLIC

- Tous professionnels du secteur social et médico-social

PRÉ-REQUIS
sans

TARIF
nous consulter

ENJEUX

Le codéveloppement s'adresse à toute équipe qui souhaite **mettre en réflexion les enjeux liés aux situations de travail** dans lesquelles elle est engagée.

Pour ce faire, elle vise à créer une communauté d'apprentissage visant à **perfectionner les pratiques professionnelles et/ou managériales** en s'appuyant sur des situations réelles, en profitant de la multiplicité des regards et d'**une démarche réflexive structurée**.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Partager avec des pairs des savoir-faire professionnels, des grilles de lecture, des méthodes et des outils en soutenant une dynamique d'apprentissage.
- Développer un positionnement professionnel plus assuré en s'appuyant sur les savoirs acquis par l'expérience et la pratique.
- Développer une culture d'entraide collective en mobilisant le collectif en soutien des pratiques professionnelles et/ou managériales
- Se co-professionnaliser entre pairs et développer ses capacités réflexives et des actions correctrices claires au sein de son institution.

CONTENU

En séance, l'un des participants, le « client » expose un problème ou un projet, aux autres membres du groupe, les « consultants ». Ces derniers s'engagent alors à aider le « client » sur ce temps de rencontre et acceptent d'être lors de la prochaine séance le « client ». L'animateur suit la méthode, gère la dynamique de groupe et le fait progresser en « intelligence collective ».

Contenu pour une séance :

- » **L'exposé et la présentation** : le « client » expose sa problématique, son projet et/ou sa préoccupation. Il présente également le contexte de son activité.
- » **La clarification** : les « consultants » interrogent le « client » pour mieux comprendre sa situation.
- » **Le contrat** : les consultants et le client se mettent d'accord sur le thème de la séance, appelée « la consultation ».
- » **Échanges et consultation** : les consultants apportent leurs conseils, expériences, ressentis, idées. Le client écoute et prend des notes.
- » **Régulation, apprentissages** : chacun expose au groupe ce qu'il a appris, pendant ce temps d'échanges.
- » **Synthèse et plan d'action** : le client fait état au groupe de ses idées d'action et réflexions. Il fait des choix et les met en expérimentation dans son travail (interconsultation).